

Objet : Déclaration liminaire à la CAPD du 27 mai 2021.

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD concernant l'avancement accéléré des 6ème et 8ème échelons est particulière, puisque c'est certainement la dernière de ce type, en raison de la confiscation de la quasi-totalité des prérogatives des CAP par la loi de transformation de la Fonction Publique.

L'avancement accéléré ne concernera encore cette année que 30% des collègues, soit d'après les documents préparatoires à cette CAPD, 67 collègues sur les 224 au 6ème échelon et 90 collègues sur 303 au 8ème échelon.

Notre employeur nous avait assuré que, loin de perdre des droits, les personnels seraient mieux accompagnés. Un an et demi plus tard, nous ne voyons pas grand chose venir. Qu'est-ce qui, dans l'application de cette loi a apporté un plus dans le suivi des avancements ? Des promotions ? Des mutations ? Quelle avancée qualitative dans le dialogue social ? Quelle avancée peut-on d'ailleurs attendre quand l'intervention des représentants des personnels n'est envisagée que dans le cas de recours ? Il ne s'agit pas de remettre en cause la volonté, et encore moins la qualité du travail des services, mais, encore une fois, de dénoncer le cadre qui est imposé. La loi de transformation de la Fonction Publique supprime l'aspect collectif de la gestion de la carrière des personnels, créant des zones d'opacité, potentiellement de l'incompréhension et de la défiance. La transparence est un des piliers de la démocratie. S'en priver pose question quant à la vision de la gestion des personnels par le Ministère de l'Education Nationale.

Cela fait aussi plus d'un an maintenant que nos habitudes personnelles et professionnelles sont bouleversées. Un an que nos collègues doivent sans cesse s'adapter à de nouvelles contraintes, de nouvelles directives, de nouveaux protocoles. Rien n'est plus éreintant que de devoir constamment s'adapter dans l'urgence et s'organiser dans la précipitation sans possibilité d'anticipation.

Parlons anticipation :

- Pour le mouvement intra, une information du 12 avril indiquait que les enseignants ayant subi une mesure de carte scolaire en février/mars 2021 n'étaient finalement pas considérés comme des participants obligatoires et par conséquent n'avaient pas de vœux larges à formuler... Incompréhension...

- Le prochain CDEN met à l'ordre du jour l'organisation du temps scolaire : L'article d521-10 du code de l'éducation prévoit que les 24 heures hebdomadaires d'enseignements soient réparties sur 9 demi-journées. La dérogation pour prévoir une organisation sur 8 demi-journées est valable 3 ans et il faut une demande conjointe du conseil d'école et de la commune. L'an passé, en raison de la crise sanitaire, cette dérogation avait été reconduite de manière tacite pour une année supplémentaire. Cette année, où en sommes nous ?

- Nous demandons un calendrier des actes de gestion (même prévisionnel) depuis septembre 2020 pour assurer nos missions de représentants des personnels, pour que nos collègues aient une visibilité sur les opérations de gestion de leurs carrières...Or, nous n'avons toujours pas de date pour la Hors classe, pas de circulaire pour la classe exceptionnelle...

À un quotidien somme toute morose s'ajoute pour les personnels l'amer constat d'un immobilisme imposé quant à leurs perspectives d'évolution ou de mobilité professionnelles. Les possibilités de mutation, d'obtention de temps partiel, de disponibilité, etc., sont entravées. Les personnels ont plus que jamais besoin de se sentir considérés, respectés, soutenus.

L'avenir de l'école repose avant tout sur ses agent-es qui ont besoin d'épanouissement professionnel pour mener à bien leur mission qui est fondamentale. Ceci rejoint l'axe 3 du projet académique « s'épanouir » et l'objectif 8 sur lequel les équipes enseignantes doivent amorcer leur réflexion, à savoir entre autres contribuer au bonheur à l'école, installer un cadre protecteur, prendre soin de soi et des autres, pour les élèves bien sûr mais également pour les personnels ! Cela laisse rêveur !